

# Prae Michel-Chevalier : trois tranches de travaux prévues

**Communautaire** | L'aménagement devrait démarrer en 2012.

Lors du dernier conseil communautaire a été voté le dossier de réalisation des équipements publics ainsi que le phasage des travaux du Parc régional d'activités économiques (Prae) Michel-Chevalier, sur les anciens terrains Cogema de la commune du Bosc. Ceci après présentation du dossier de réalisation par Eric Bousquet, du Service des parcs d'activité au Conseil régional.

Le projet prévoit de recréer des parcelles qui épousent mieux la topographie du site, en faisant une bonne place aux espaces publics avec des voiries généreuses et des espaces boisés. Tous les réseaux (eau, électricité, téléphone...) suivront le réseau de voirie.

## Le dossier de réalisation adopté à l'unanimité

L'aménagement est prévu en trois tranches, après des travaux préliminaires de remise en état des équipements publics existants (200 000 €). La première tranche, dont les travaux doivent démarrer au premier semestre 2012, consiste en l'aménagement de la partie basse du site. L'autorisation d'aménager est attendue pour la fin du printemps. « Mais cela ne nous empêche pas de lancer les premiers 200 000 € de travaux, ni de commencer la commercialisation des premiers 120 000 m<sup>2</sup> de parcelles disponibles », précise Marie-Christine Bousquet, présidente de la CCL & L. Les travaux de la tranche 1, d'un coût total de 17 M€, devraient durer environ 10 mois.

L'année 2013 devrait donc voir les premières installations sur la tranche 1, l'aménagement de la tranche 2 suivant dans la foulée, selon le rythme de la com-



■ Vu d'en haut, le Prae devrait, à terme, ressembler à ceci.

mercialisation. Coût de la tranche 2 : 7,3 M€.

Quant à la tranche 3, elle nécessitera une modification du Plu de la commune du Bosc, lequel Plu n'est pas encore approuvé. « Mais je vous rassure, intervenait le maire du Bosc, Daniel Guibal, le Plu est conforme à ce qui est prévu. Cette zone sera urbanisable rapidement. Notre Plu avait été approuvé dans un premier temps, puis retoqué pour ressource en eau insuffisante. »

« Il faudrait aussi prendre en compte le problème de la décharge de Soumont, en chaînant l'un de ses adjoints. On ne peut

pas inciter les entreprises à s'installer, et leur faire supporter les odeurs de la décharge. »

Le dossier de réalisation était adopté à l'unanimité « Cette validation constitue une étape importante dans ce chantier d'envergure. Cette décision permet de lancer la concrétisation de ce dossier, explique Marie-Christine Bousquet. Avec cette nouvelle étape administrative, le syndicat mixte, composé de la Région et de la communauté de communes, attaque la dernière étape pour lancer les travaux. »

**MONIQUE RAYNAUD**